



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 janvier 2006
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban

(Pour la période allant du 22 juillet 2005 au 20 janvier 2006)

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1614 (2005) du Conseil de sécurité en date du 29 juillet 2005, dans laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour une nouvelle période de six mois s'achevant le 31 janvier 2006. Il traite des faits nouveaux survenus depuis mon précédent rapport, en date du 21 juillet 2005 (S/2005/460).

II. La situation dans la zone d'opérations

2. La situation dans la zone d'opérations de la FINUL s'est généralement caractérisée par un calme précaire accompagné de tensions et interrompu par une série d'affrontements violents des deux côtés de la ligne de retrait (Ligne bleue). Lors de l'incident le plus grave depuis le retrait d'Israël du Liban en mai 2000, un échange de tirs nourris s'est produit le long de la Ligne bleue entre le Hezbollah et les forces de défense israéliennes (FDI) le 21 novembre. Le 27 décembre, des éléments armés non identifiés ont tiré quatre roquettes Katioucha à partir du secteur du village d'Addaïseh en direction d'Israël. À l'occasion d'un autre incident, en novembre, des coups de feu ont été échangés entre les FDI et le Hezbollah. À deux reprises, des éléments armés non identifiés ont tiré des roquettes à partir du territoire libanais, au-dessus de la Ligne bleue et en direction d'Israël. Les violations répétées de l'espace aérien par Israël ont été une source de tension persistante. Des violations presque quotidiennes de la ligne de retrait ont été commises, principalement par des bergers libanais, et des jets fréquents de pierres provenant du côté libanais ont été signalés.

3. Le cessez-le-feu a subi une grave violation le 21 novembre lorsque le Hezbollah a lancé une attaque contre la Ligne bleue. L'échange a commencé par des tirs nourris de mortier et de roquettes en provenance de plusieurs positions du Hezbollah et en direction de positions des FDI situées à proximité de la Ligne bleue dans le secteur est de la zone d'opérations de la FINUL. Simultanément, un groupe



important de combattants du Hezbollah a pénétré dans le village de Ghajar et attaqué le bureau du maire et la position des FDI située à l'intérieur du village, au sud de la Ligne bleue, qui n'était pas occupée à ce moment-là. Une tentative d'attaque dirigée contre la principale position des FDI, à l'entrée du village, à l'est, a ensuite été faite au cours de laquelle quatre combattants du Hezbollah ont été tués par des tirs d'armes légères provenant des FDI. Des biens civils dans le village ont été gravement endommagés et un civil a été blessé

4. Les forces israéliennes ont riposté avec énergie, notamment au moyen de bombardements. Les échanges de tirs se sont ensuite étendus à toute la zone située le long de la Ligne bleue et ont duré plus de neuf heures. Plus de 800 tirs de pièces d'artillerie, de pièces antichars, de mortiers et de roquettes ont été échangés. L'armée de l'air israélienne a largué au moins 30 bombes. Un tir de mortier du Hezbollah a touché une maison dans le village de Metulla, provoquant des pertes matérielles mais ne faisant aucun mort. Du côté libanais, le pont situé à deux kilomètres au nord de Ghajar a été détruit par une frappe aérienne israélienne. À cinq reprises, des coups de feu ont été tirés par les FDI à proximité de positions des Nations Unies dans la zone. Douze soldats israéliens et un civil, de même qu'un nombre indéterminé de combattants du Hezbollah, ont été blessés. Plusieurs positions du Hezbollah situées à proximité de la Ligne bleue ont été détruites ou gravement endommagées et des dégâts importants ont été infligés à certaines positions et au matériel des FDI.

5. La FINUL et mes représentants dans la région sont restés en étroit contact avec les parties tout au long des hostilités, les exhortant à faire preuve d'un maximum de retenue. Leur intervention a contribué à éviter que la situation ne dégénère encore et ne devienne incontrôlable. La FINUL a finalement réussi à négocier un cessez-le-feu. Par la suite, en collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), elle a facilité la restitution des corps des trois combattants du Hezbollah tués pendant la fusillade de Ghajar. Le corps du quatrième combattant du Hezbollah qui avait trouvé la mort a été ramené au Liban par le Hezbollah. Comme la situation demeurait explosive dans la zone, la FINUL a établi une base de patrouille au nord du village de Ghajar.

6. À l'occasion d'une nouvelle escalade de la violence, le 27 décembre, des éléments armés non identifiés ont tiré quatre roquettes Katioucha depuis les environs du village libanais d'Addaïseh en direction d'Israël. Trois roquettes sont tombées sur la ville de Kiryat Shemona au nord d'Israël, endommageant gravement deux maisons mais ne faisant aucune victime. L'armée de l'air israélienne a riposté en lançant une frappe aérienne contre un complexe du Front populaire de libération de la Palestine situé à Naameh, à 10 kilomètres au sud de Beyrouth. Le Gouvernement libanais a informé le Secrétaire général de son intention d'enquêter sur cet incident et d'en punir les auteurs pour éviter que de tels affrontements ne se reproduisent à l'avenir. Le 7 janvier, Abou Moussab Al-Zarqawi, le chef d'Al-Qaida en Iraq, a revendiqué l'attaque au nom de son organisation. Cette revendication n'a pas pu être vérifiée.

7. La tension était vive aussi le 25 août, lorsque deux roquettes ont été tirées depuis Majdal Silm, en territoire libanais. La première est tombée de l'autre côté de la Ligne bleue, près de la zone résidentielle du kibboutz Marghalyout, la deuxième près du village libanais de Mays al-Jabal. Il n'y a pas eu de victimes. Le Hezbollah

a nié toute implication dans cet incident qui a été revendiqué par le Jihad islamique palestinien.

8. Le 23 novembre, un parapatentiste israélien a été emporté par le vent de l'autre côté de la Ligne bleue, sur le territoire libanais à proximité de la position 8-32A des Nations Unies, provoquant un échange de tirs d'armes légères entre le Hezbollah et les FDI. Il n'y a pas eu de blessé et le parapatentiste a réussi à repasser du côté israélien où il a été arrêté par les autorités.

9. Le 30 décembre, des résidents locaux libanais ont découvert deux roquettes de 122 millimètres dans une bananeraie près du port de pêche de Naqoura, à environ 1,5 kilomètre au nord du quartier général de la FINUL. Les roquettes d'une portée de 12 kilomètres étaient montées sur une rampe en bois, branchées, amorcées et prêtes à être tirées. Les forces armées libanaises les ont désamorcées et enlevées.

10. L'armée de l'air israélienne a violé l'espace aérien libanais à de nombreuses occasions au cours de la période considérée, rompant le calme relatif qui régnait le long de la Ligne bleue. Lorsque la tension était vive en novembre, les survols du territoire par des avions, des hélicoptères et des drones ont été nombreux et particulièrement agressifs et provocateurs. Suite à l'attaque du Hezbollah le 21 novembre, des avions israéliens ont largué des prospectus sur plusieurs secteurs du Liban, y compris à Beyrouth. Les responsables israéliens soutenaient que de tels survols auraient lieu à chaque fois qu'Israël le jugerait nécessaire. Depuis la mi-décembre, le nombre des violations israéliennes de l'espace aérien a diminué. Comme par le passé, les avions israéliens ont souvent pénétré loin à l'intérieur de l'espace aérien libanais, provoquant parfois des bangs supersoniques au-dessus de zones habitées. Ces survols se déroulaient de la manière décrite dans mes précédents rapports : les avions survolaient parfois la mer avant de pénétrer dans l'espace aérien libanais au nord de la zone d'opérations de la FINUL pour éviter toute observation directe et vérification de la part de la FINUL.

11. Au cours de la période considérée, les batteries antiaériennes du Hezbollah n'ont pas tiré par-delà la Ligne bleue.

12. Mes représentants dans la région et moi-même, ainsi que plusieurs États Membres concernés, avons demandé à maintes reprises au Gouvernement libanais d'étendre son autorité à l'ensemble de son territoire. J'ai instamment prié les Gouvernements israélien et libanais de respecter pleinement la Ligne bleue et de s'abstenir de toute action risquant de faire dégénérer la situation.

13. Le 8 septembre, les autorités israéliennes ont remis le corps d'un combattant du Hezbollah tué dans le secteur des fermes de Chebaa, le 29 juin, aux termes d'un arrangement conclu par l'intermédiaire du CICR. La FINUL a aidé à assurer ce transfert par le point de passage de Rosh HaNiqra.

14. Un pêcheur libanais a été porté disparu le 22 octobre. Son bateau abandonné a été aperçu dans les eaux libanaises avant d'être emporté dans les eaux territoriales israéliennes et de s'échouer à proximité de Nahariyya. Les hélicoptères de la FINUL ont participé à une opération de recherche intensive mais le corps n'a pas été retrouvé. Les FDI ont restitué le bateau par l'intermédiaire de la Force le 24 octobre. Il y avait plusieurs impacts de balles sur la coque. Les FDI ont expliqué qu'elles avaient ouvert le feu par précaution au cas où le bateau aurait été piégé mais qu'il était déjà vide à ce moment-là.

15. Dans plusieurs cas, les FDI ont tiré des coups de feu et des fusées éclairantes de l'autre côté de la Ligne bleue, notamment près des fermes de Chebaa et de Yaroun. La FINUL a demandé aux autorités israéliennes de mettre fin à ces tirs étant donné les risques d'escalade de ces actions.

16. La FINUL a enregistré plusieurs violations de la Ligne bleue par voie terrestre, essentiellement par des bergers, dans les secteurs des fermes de Chebaa et de Ghajar. Ces violations étaient devenues presque quotidiennes et souvent commises par les mêmes bergers. La FINUL a exhorté les autorités libanaises à mettre un terme à toutes les violations par voie terrestre, notamment les passages fréquents de la Ligne par des bergers dans le secteur des fermes de Chebaa. Il est apparu à plusieurs occasions que ces violations pouvaient donner lieu à des incidents plus graves, notamment le 16 septembre, lorsque les FDI ont arrêté deux bergers libanais qui avaient franchi la Ligne bleue dans le secteur des fermes de Chebaa. Elles les ont remis à la FINUL le lendemain.

17. Des manifestations se sont produites régulièrement du côté libanais de la Ligne bleue près des points chauds signalés dans mes précédents rapports, à savoir la colline Cheikh Abbad à l'est de Hula et la porte de Fatima à l'ouest de Metulla. Les manifestants ont à l'occasion jeté des pierres et d'autres projectiles sur les positions des FDI et parfois endommagé la barrière technique.

18. Le Gouvernement libanais a continué d'exercer une autorité et un contrôle limités sur le sud du pays en général et dans la zone de la Ligne bleue en particulier. Les unités de gendarmerie et les forces de sécurité conjointes composées de l'armée et des forces de sécurité interne continuaient d'effectuer des patrouilles mobiles et maintenaient quelques points de contrôle dans la zone d'opérations de la FINUL. L'armée libanaise opère dans certaines des zones libérées par Israël en mai 2000 mais à distance de la Ligne bleue. À la demande de la FINUL, les forces de sécurité conjointes sont intervenues à plusieurs reprises pour rétablir l'ordre lors de manifestations et éviter des incidents le long de la Ligne bleue sauf dans le secteur de Ghajar. En dépit des nombreux appels que lui a lancés le Conseil de sécurité, le Gouvernement libanais continue à soutenir que, tant qu'il n'y aura pas de paix globale avec Israël, les forces armées libanaises n'assureront pas le contrôle de la frontière pour Israël et ne seront donc pas déployées le long de la Ligne bleue.

19. Fait positif, les liens entre la FINUL et l'armée libanaise ont été renforcés au cours de la période considérée. Le 23 décembre, le bureau de liaison de l'armée a terminé son déménagement de Qana à Naqoura et s'est installé dans les locaux du quartier général de la FINUL. Le 13 janvier, un officier de liaison a été nommé à titre permanent auprès de chacun des deux bataillons de la Force et, le 16 janvier, le Ministre des affaires étrangères a informé la FINUL de la nomination du général Abdel-Rahman Chehaytly au poste de responsable gouvernemental de la coordination avec la FINUL qui était vacant depuis octobre 2005.

20. Le commandant de la Force, le Général de division Alain Pellegrini, et mon Représentant personnel pour le Liban, Geir Pedersen, se sont entretenus successivement avec les plus hauts responsables politiques et militaires du Liban, à savoir le Président, le Premier Ministre, le Président du Parlement, les Ministres des affaires étrangères, de la défense et de l'intérieur et le chef de l'armée, au sujet de l'élargissement de l'autorité du Gouvernement au sud du pays et plus particulièrement des moyens de procéder au déploiement des forces armées dans cette région. Les hauts responsables ont réagi avec prudence, s'inquiétant des

éventuelles répercussions d'une telle initiative sur la sécurité et la stabilité nationales. Dans une lettre datée du 9 janvier 2006 adressée au Ministre des affaires étrangères, le général de division Pellegrini a proposé d'améliorer le mécanisme de coordination entre la FINUL et les forces armées libanaises et de créer une cellule commune de planification composée de représentants des forces armées libanaises et de la FINUL et chargée d'établir un plan détaillé en vue de l'élargissement de l'autorité libanaise à la zone d'opérations de la FINUL et notamment du déploiement de l'armée libanaise dans le sud du pays. Dans sa réponse en date du 16 janvier, le Ministre des affaires étrangères a informé le commandant de la FINUL que les autorités libanaises avaient bien reçu sa proposition et se prononceraient sur le fond à ce sujet après avoir procédé à un examen plus détaillé et à des consultations.

21. La Ligne bleue et la zone qui l'entoure semblent donc être contrôlée pour l'essentiel par le Hezbollah. Celui-ci a donc maintenu et renforcé sa présence dans le secteur au moyen de postes d'observation permanents, de points de contrôle temporaires et de patrouilles. Il a fait faire des travaux de construction pour consolider et agrandir certaines de ses positions fixes, déminé les zones adjacentes, construit de nouvelles voies d'accès et implanté de nouvelles positions proches de la Ligne bleue. Certaines de ses positions sont très rapprochées de celles des Nations Unies, ce qui crée des risques supplémentaires pour la sécurité du personnel et du matériel des Nations Unies. Il n'a pas encore été remédié à cette situation, en dépit des nombreuses protestations adressées par la FINUL aux autorités libanaises.

22. La FINUL s'est heurtée à un plus grand nombre d'interdictions d'accès de la part du Hezbollah. Elle a généralement pu retrouver très rapidement sa liberté de mouvement.

23. La FINUL a continué d'apporter une assistance à la population civile : soins médicaux et dentaires, projets d'approvisionnement en eau, fournitures et services pour les écoles et les orphelinats, et aide sociale pour les personnes dans le besoin. Des soins vétérinaires ont également été dispensés. Cette assistance est financée en grande partie par les pays qui fournissent des contingents. Sur le plan humanitaire, la FINUL a coopéré étroitement avec les autorités libanaises, les organismes des Nations Unies, le CICR, les ambassades et les autres organisations et institutions présentes au Liban.

24. La présence de nombreux champs de mines dans la zone d'opérations de la FINUL, notamment le long de la Ligne bleue, demeure une source de profonde préoccupation. Depuis juillet 2005, deux civils ont été tués et six autres blessés par des explosions de mines ou munitions. La FINUL a poursuivi son travail de déminage, éliminant 400 mines et autres munitions non explosées sur environ 12 000 mètres carrés, effectuant des repérages le long des routes et continuant de signaler et protéger au moyen de clôtures les zones minées répertoriées. De nombreux renseignements sur les champs de mines existants ont été communiqués par les FDI il y a déjà quelque temps mais des informations manquent encore pour certains secteurs proches de la Ligne bleue.

25. Le nombre des accidents dus aux mines et des pertes humaines civiles en résultant a malheureusement augmenté sous la pression de la demande toujours croissante de terres. C'est pourquoi le Centre de coordination de la lutte antimines des Nations Unies a sollicité l'autorisation du Gouvernement libanais pour entamer des opérations de déminage des zones les plus touchées le long de la Ligne bleue.

Cette autorisation a été accordée en octobre 2005 et une équipe de spécialistes dirigée par le Centre a été affectée à titre permanent au déminage de ces zones. Une autorisation a été demandée pour d'autres secteurs. Il s'agit là d'un fait encourageant car la présence de ces champs de mines fait obstacle à l'exploitation d'un grand nombre de terres agricoles de première qualité et de pâturages, ce qui a des conséquences directes sur les conditions de vie des communautés voisines.

III. Questions d'organisation

26. La FINUL a continué de faire respecter le cessez-le-feu le long de la Ligne bleue par le biais de patrouilles terrestres et aériennes, d'observations à partir de positions fixes et de contacts étroits avec les parties dans ce dernier cas en vue de remédier aux violations, de régler les incidents et de prévenir toute escalade. L'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) l'a aidée à s'acquitter de son mandat.

27. Au 31 décembre 2005, la FINUL comptait 1 989 militaires des pays ci-après : France (203), Ghana (648), Inde (671), Irlande (6), Italie (53), Pologne (212) et Ukraine (196). Elle était aidée dans sa tâche par 51 observateurs militaires de l'ONUST. Une carte montrant le déploiement actuel de la FINUL est jointe. À partir du 26 octobre, une équipe médicale indienne a remplacé la compagnie médicale polonaise qui gérait l'hôpital de la Force. De plus, la FINUL employait 390 agents civils, dont 100 étaient recrutés sur le plan international et 290 localement. Le général Pellegrini était toujours le commandant de la Force. M. Pedersen était toujours mon Représentant personnel pour le Liban.

28. Depuis la création de la FINUL, 246 membres de la Force ont perdu la vie, 79 lors d'échanges de coups de feu ou de l'explosion de bombes, 105 à la suite d'accidents, 62 décès étant liés à d'autres causes. Au total, 345 membres de la Force ont été blessés lors d'échanges de tirs ou de l'explosion de mines.

IV. Aspects financiers

29. Dans sa résolution 59/307 du 22 juin 2005, l'Assemblée générale a ouvert, pour inscription au Compte spécial de la FINUL, un crédit d'un montant brut de 94,3 millions de dollars, équivalant à un montant mensuel de dépenses de 7,9 millions de dollars, pour assurer le fonctionnement de la Force entre le 1^{er} juillet 2005 et le 30 juin 2006. Si le Conseil décidait de proroger le mandat de la FINUL au-delà du 31 janvier 2006, ainsi que je le recommande au paragraphe 40 ci-dessous, le coût du fonctionnement de la Force sera limité au montant approuvé par l'Assemblée.

30. Au 30 novembre 2005, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la FINUL depuis sa création s'élevait à 72,6 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix à cette même date s'élevait à 1 988 300 000 dollars.

31. Au 31 décembre 2005, la totalité des montants dus aux pays ayant fourni des contingents et des unités de police constituées s'élevait à 4,6 millions de dollars. Pour la période arrivant à terme le 31 octobre 2005 et au 30 septembre 2005, le

remboursement des sommes dues au titre des contingents et du matériel appartenant à ceux-ci a été effectué selon le système des versements trimestriels.

V. Observations

32. Le Liban continue de connaître un fragile équilibre sur le plan politique et en matière de sécurité. Dans le sud du pays, la situation est restée généralement calme mais explosive. L'incident le plus préoccupant est l'attaque lancée par le Hezbollah contre la Ligne bleue le 21 novembre, en violation délibérée et directe des décisions du Conseil de sécurité, à l'occasion de laquelle des coups de feu nourris ont été échangés entre le Hezbollah et les FDI dans le village de Ghajar. Il s'agissait du premier affrontement survenu dans une zone peuplée, depuis le retrait d'Israël en 2000, et il avait fait peser une lourde menace sur la population civile du village. J'en appelle aux parties pour qu'elles fassent preuve de la plus grande retenue et ne mettent pas en danger des vies civiles des deux côtés de la Ligne bleue et leur rappelle qu'une violation ne saurait en justifier une autre. Je demeure préoccupé face à la situation précaire qui règne dans le village où un autre accrochage pourrait dégénérer en affrontement majeur. Cet incident a montré qu'il fallait renforcer les contrôles de sécurité à proximité du village. La FINUL a établi une base de patrouille au nord de Ghajar et est prête à aider le Gouvernement libanais à s'acquitter de ses responsabilités à cet égard.

33. Les tirs de roquettes survenus en août et en décembre, qui étaient le fait d'éléments armés non identifiés, présentaient des risques importants d'escalade militaire. Il convient de noter que les FDI ont agi avec modération en s'abstenant de riposter militairement à l'attaque d'août. Les autorités libanaises se sont officiellement prononcées contre de telles attaques lancées depuis leur territoire et je prends note avec encouragement de leur détermination et de l'engagement qu'elles ont pris, dans une lettre datée du 28 novembre 2005 qu'elles m'ont adressée, de demander des comptes aux responsables de ces actes et d'empêcher que de tels incidents se reproduisent à l'avenir.

34. Les incursions aériennes constantes d'Israël, parfois loin à l'intérieur de l'espace aérien libanais, qui violent la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban, demeurent un sujet de préoccupation majeure. Elles font monter la tension et perturbent le calme fragile qui règne le long de la Ligne bleue. Si les multiples appels lancés par les Nations Unies et d'autres États Membres concernés pour qu'il y soit mis fin étaient entendus, le calme aurait plus de chances d'être maintenu le long de la Ligne bleue.

35. Ces graves violations du cessez-le-feu montrent bien une fois encore qu'il est urgent que le Gouvernement libanais agisse et exerce sa pleine autorité sur tout le sud du pays jusqu'à la Ligne bleue et déploie suffisamment de troupes armées et de forces de sécurité pour assurer le maintien de l'ordre et ramener le calme. Il est essentiel que le Gouvernement exerce un contrôle effectif sur l'emploi de la force sur la totalité du territoire national et prévienne les attaques contre la Ligne bleue depuis le Liban. Mon Représentant personnel continuera à s'entretenir de ces questions avec le Gouvernement et à apporter le soutien des Nations Unies en vue de la réalisation de cet objectif. La FINUL demeure à la disposition des autorités libanaises pour leur venir en aide au besoin.

36. Je me félicite de la décision du Gouvernement libanais d'installer le Bureau de liaison de l'armée dans les locaux du quartier général de la FINUL, à Naqoura, de nommer des officiers de liaison auprès des bataillons de la FINUL et de collaborer plus étroitement avec la Force sur le terrain. Je me réjouis également de la nomination d'un nouveau coordonnateur gouvernemental auprès de la FINUL. Cela dit, il reste encore à faire. Le déploiement de forces supplémentaires dans le sud du pays devrait commencer à être préparé sans plus tarder. À cet égard, j'encourage le Gouvernement libanais à donner suite à la proposition du commandant de la Force tendant à créer une cellule commune de planification composée de représentants des forces armées libanaises et de la FINUL. Les activités et la présence des forces de sécurité conjointes pourraient aussi être renforcées sur le terrain même si ce n'est que dans les limites de l'effectif autorisé de 1 000 hommes. Par ailleurs, en améliorant la coordination entre patrouilles de la FINUL et de ces forces dans la zone d'opérations, on contribuerait à élargir le rôle et le rayon d'action des forces armées libanaises dans la région. Les retombées de cette présence renforcée des forces armées libanaises dans le sud sur la structure et les effectifs de la FINUL seront étudiées de façon régulière.

37. La situation le long de la Ligne bleue reste à la merci des aléas de l'actualité régionale. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, mon Représentant personnel pour le Liban et le commandant de la FINUL œuvrent de concert pour ramener le calme en cas de crise. La situation au Moyen-Orient demeure très tendue et le restera probablement tant que l'on ne sera pas parvenu à un règlement global couvrant tous les aspects du problème du Moyen-Orient. Il est donc d'autant plus nécessaire que toutes les parties intéressées fassent des efforts résolus pour s'attaquer au problème sous tous ses aspects afin de parvenir à un règlement juste et durable comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans ses résolutions sur cette question, et notamment ses résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002). Mes représentants dans la région continueront de contribuer à ces efforts en apportant un soutien politique et diplomatique aux parties pour éliminer les sources de tension et œuvrer à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables dans le sud du Liban.

38. De son côté, la FINUL se concentrera sur la partie de son mandat qui reste à accomplir, à savoir le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales, en observant, surveillant et rapportant les faits nouveaux se produisant dans sa zone d'opérations et en servant d'intermédiaire entre les parties pour maintenir le calme.

39. Le développement économique du sud est étroitement lié à la paix et à la sécurité. Or, l'aide économique se fait attendre. J'engage le Gouvernement, les donateurs internationaux, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales à redoubler d'efforts en vue d'assurer le redressement économique et le développement du sud du Liban.

40. Dans une lettre datée du 9 janvier 2006 (S/2006/15) qui m'était adressée, le chargé d'affaires par intérim du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies m'a fait savoir que son gouvernement souhaitait que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la FINUL pour une nouvelle période de six mois. Compte tenu des conditions dans la zone, j'appuie cette demande et recommande que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la FINUL jusqu'au 31 juillet 2006.

41. En formulant cette recommandation, je dois une fois encore souligner le grave déficit de financement de la FINUL. Actuellement, le solde non acquitté des

contributions s'élève à 72,6 millions de dollars. Il s'agit de la somme due aux États Membres qui fournissent des contingents à la Force. J'en appelle à tous les États Membres pour qu'ils versent rapidement et intégralement leur quote-part et règlent tous les arriérés. Je tiens à exprimer ma gratitude aux gouvernements qui fournissent des contingents à la Force pour leur compréhension et leur patience, dans des circonstances difficiles.

42. Pour terminer, je tiens à exprimer ma gratitude au Coordonnateur spécial, Alvaro De Soto, et à mon Représentant spécial, Geir Pedersen, et à rendre hommage au général Pellegrini et au personnel, hommes et femmes, de la FINUL pour la façon dont ils s'acquittent de leurs tâches difficiles et souvent dangereuses. Leur discipline et leur comportement exemplaire leur font honneur et cet honneur rejaille sur leur pays et sur l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies.
